

VOIE DÉDIÉE

 A6a

SENS PROVINCE > PARIS



Dossier de presse

Une voie dédiée aux bus et aux taxis
sur l'autoroute A6a

Juin 2015

Contact presse :

Mission communication de la DiRIF
Robin LEROY : 01 46 76 87 80

 île de France

 MAIRIE DE PARIS

 stif

 République Française

 Direction régionale
et interdépartementale
de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE
DiRIF

 République Française

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX TRANSPORTS,
À LA MER
ET À LA PÊCHE



VOIE DÉDIÉE A6a

SOMMAIRE

1 ▶ DES VOIES DÉDIÉES AUX TRANSPORTS COLLECTIFS	3
Des temps de déplacement moins longs et plus réguliers	3
2 ▶ LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VOIE DÉDIÉE SUR L'AUTOROUTE A6A	4
2.1 ▶ Porteurs et coût du projet	4
2.2 ▶ Où sera la voie dédiée ?	5
2.3 ▶ Qui pourra circuler sur la voie dédiée ?	6
2.4 ▶ Quand la voie dédiée sera-t-elle activée ?	7
2.5 ▶ La signalisation d'annonce de la voie dédiée	8
2.6 ▶ Le dispositif de contrôle-sanction	9
2.7 ▶ Les aménagements réalisés pour le bon fonctionnement de la voie dédiée	10
ANNEXE – CARTE DES PROJETS D'AXES EXPRESS EN ÎLE-DE-FRANCE	13



VOIE DÉDIÉE A6a

1 ► DES VOIES DÉDIÉES AUX TRANSPORTS COLLECTIFS

Des temps de déplacement moins longs et plus réguliers

La voiture demeure le principal mode de déplacement en Île-de-France. En semaine, **plus de 4 millions de personnes circulent chaque jour sur le réseau routier national non concédé d'Île-de-France**. Celui-ci, qui représente 2,5 % du linéaire routier de la région, accueille plus de 27 % des déplacements quotidiens en semaine.

Engagé dans la voie de la transition énergétique, le Gouvernement souhaite inciter à l'utilisation des transports collectifs.

L'État, la Région Île-de-France et le STIF (autorité organisatrice des transports en Île-de-France) ont annoncé en juin 2014 un programme de réalisation de plusieurs voies dédiées aux bus et aux taxis, ainsi, qu'à terme, au covoiturage (carte jointe en annexe).

À l'instar de l'autoroute A1 pour l'itinéraire entre Roissy et Paris, l'autoroute A6a, pour l'itinéraire entre Orly et Paris, fait partie de ce programme.

Afin d'inciter les usagers à emprunter les transports collectifs, le service de bus et de taxis sur les axes identifiés sera amélioré grâce aux voies dédiées, qui réduisent et fiabilisent **les temps de parcours**. **Les déplacements seront ainsi plus performants**, avec des temps de parcours plus réguliers d'un jour à l'autre.

En développant l'attractivité des transports en commun sur les axes routiers structurants, l'État, la Région Île-de-France et le STIF répondent aux besoins de mobilité des Franciliens. Cette démarche est un élément important du plan de déplacements urbains de l'Île-de-France (PDUIF).

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) est un document stratégique qui vise un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de 20 % d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, les actions du PDUIF doivent permettre une augmentation de 20 % des déplacements en transports en commun et de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo).



VOIE DÉDIÉE A6a

2 ► LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VOIE DÉDIÉE SUR L'AUTOROUTE A6A

L'autoroute A6a, dans sa section débouchant sur le boulevard périphérique intérieur à Porte d'Orléans, est un axe prioritaire pour bénéficier d'une voie dédiée.

En période du matin, en moyenne **une trentaine de bus de lignes régulières y circule chaque heure**, reliant l'Essonne et Orly à la Porte d'Orléans. On compte également **200 taxis en moyenne par heure** à cette même période. Les temps de parcours diffèrent d'un jour à l'autre.

Les usagers des transports en commun et des taxis y gagneront en régularité et en fiabilité. Le gain de temps dans leurs déplacements **pourra aller jusqu'à 15 minutes**, notamment pour les trajets domicile – travail.

Le temps de parcours des autres usagers ne changera sensiblement pas.

2.1 ► Porteurs et coût du projet

Le projet de voie dédiée est porté par plusieurs acteurs :

- l'État
- la Région Île-de-France
- le STIF

Les travaux sont réalisés par l'État et sont pilotés par la DiRIF, en coordination avec la Ville de Paris pour la partie terminale de la voie après le tunnel de Gentilly.

Après la mise en service de la voie dédiée, la DiRIF sera chargée de la gestion du système d'activation de la voie dédiée.

Le coût total du projet s'élève à **3,2 millions d'euros, co-financés à parité par l'État et la Région Île-de-France.**

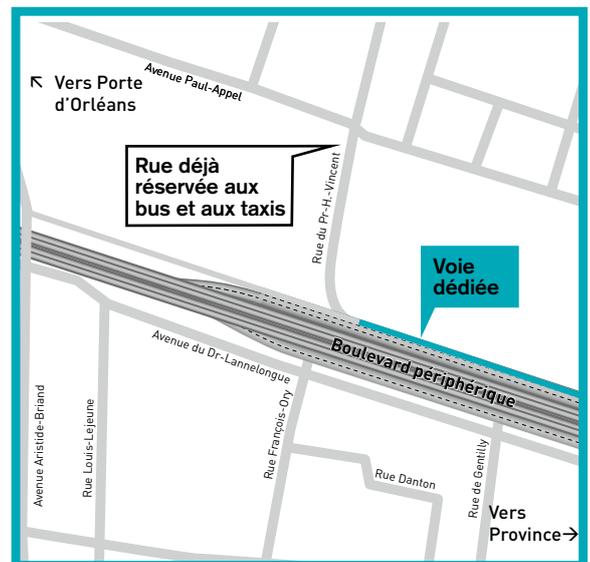
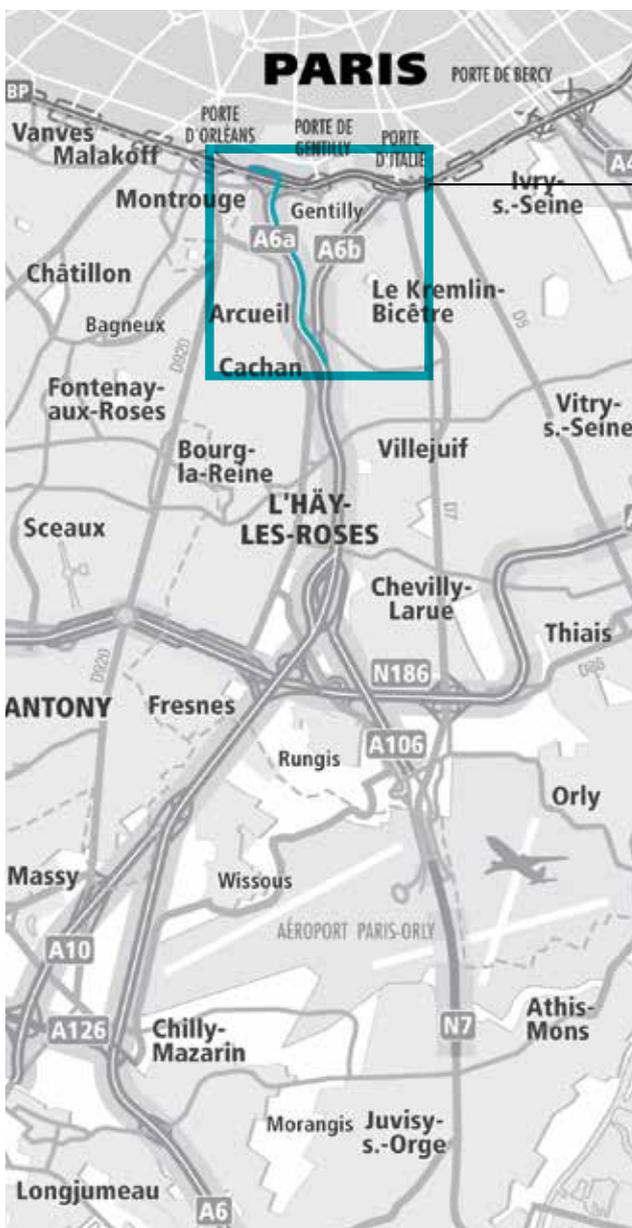
↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓

2.2 ▶ Où sera la voie dédiée ?

La voie dédiée s'étend sur les trois derniers kilomètres en amont de la Porte d'Orléans, **sur la voie de droite de l'autoroute A6a** (après la dernière entrée sur l'autoroute A6a depuis l'autoroute A6b jusqu'à la rue du Professeur Hyacinthe Vincent) dans le sens province-Paris, notamment entre Orly et Paris.

Les zooms du projet sont disponibles sur

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-voie-dediee-comment-ca-marche-a673.html



↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓

2.3 ▶ Qui pourra circuler sur la voie dédiée ?



BUS

- ligne RATP **216** Marché de Rungis > Denfert Rochereau,
- ligne RATP 283 **orlybus** Aéroport d'Orly > Denfert Rochereau,
- ligne RATP **299** Mairie de Morangis > Porte d'Orléans,
- ligne **DM 151** Arpajon > Porte d'Orléans,
- ligne **108** Sainte-Geneviève-des-Bois > Porte d'Orléans,
- ligne **10.20** Angerville > Denfert Rochereau,
- ligne **10.21** Mereville > Denfert Rochereau,
- service de transport des personnes à mobilité réduite **réseau pam**,
- lignes de car assurant la desserte régulière des aéroports.

Rendez-vous sur www.vianavigo.fr
pour plus d'informations sur ces lignes de bus et services de transport.



TAXIS

équipés d'un signal lumineux « TAXI »

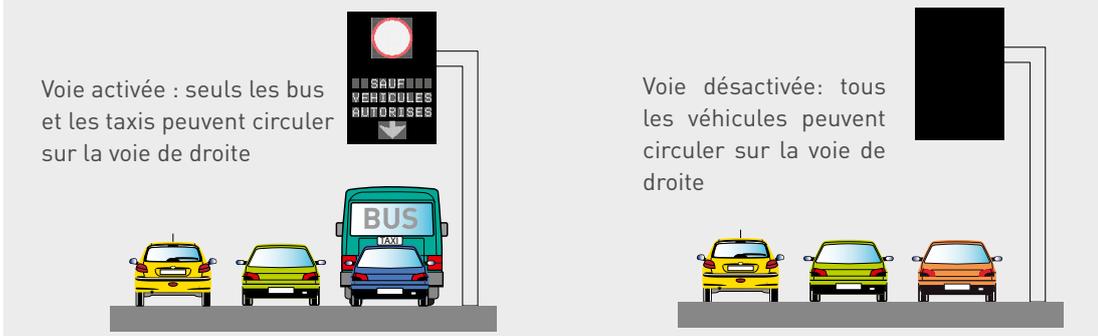
↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓

2.4 ▶ Quand la voie dédiée sera-t-elle activée ?

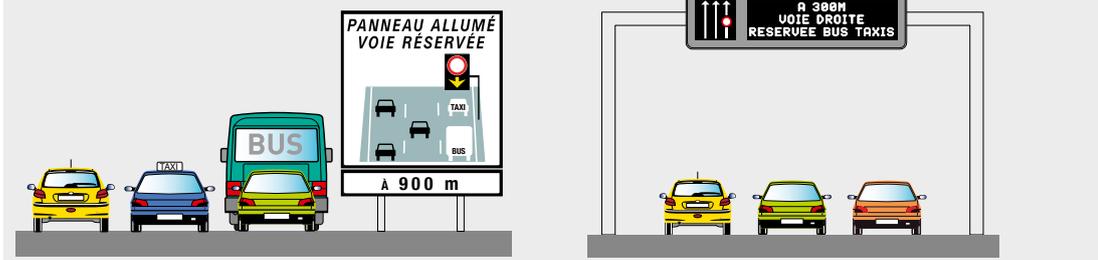
- de 7h à 10h,
- les jours ouvrés.

La vitesse maximale autorisée sur la voie dédiée est fixée à **50 km/h**. Cette vitesse a été retenue pour permettre la traversée de la voie dédiée par les usagers en détresse qui souhaitent rejoindre la bande d'arrêt d'urgence et les refuges.

La voie dédiée est réservée à la circulation des bus et des taxis quand les panneaux de signalisation sont allumés.



Des panneaux d'information alertent les usagers quand ils arrivent dans la zone où est implantée la voie dédiée.



À noter : la voie dédiée pourra être désactivée en cas :

- d'événement entraînant une saturation du secteur allongeant de manière trop importante les temps de parcours,
- d'incident dans la zone concernée (après l'arrivée des secours).

↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓

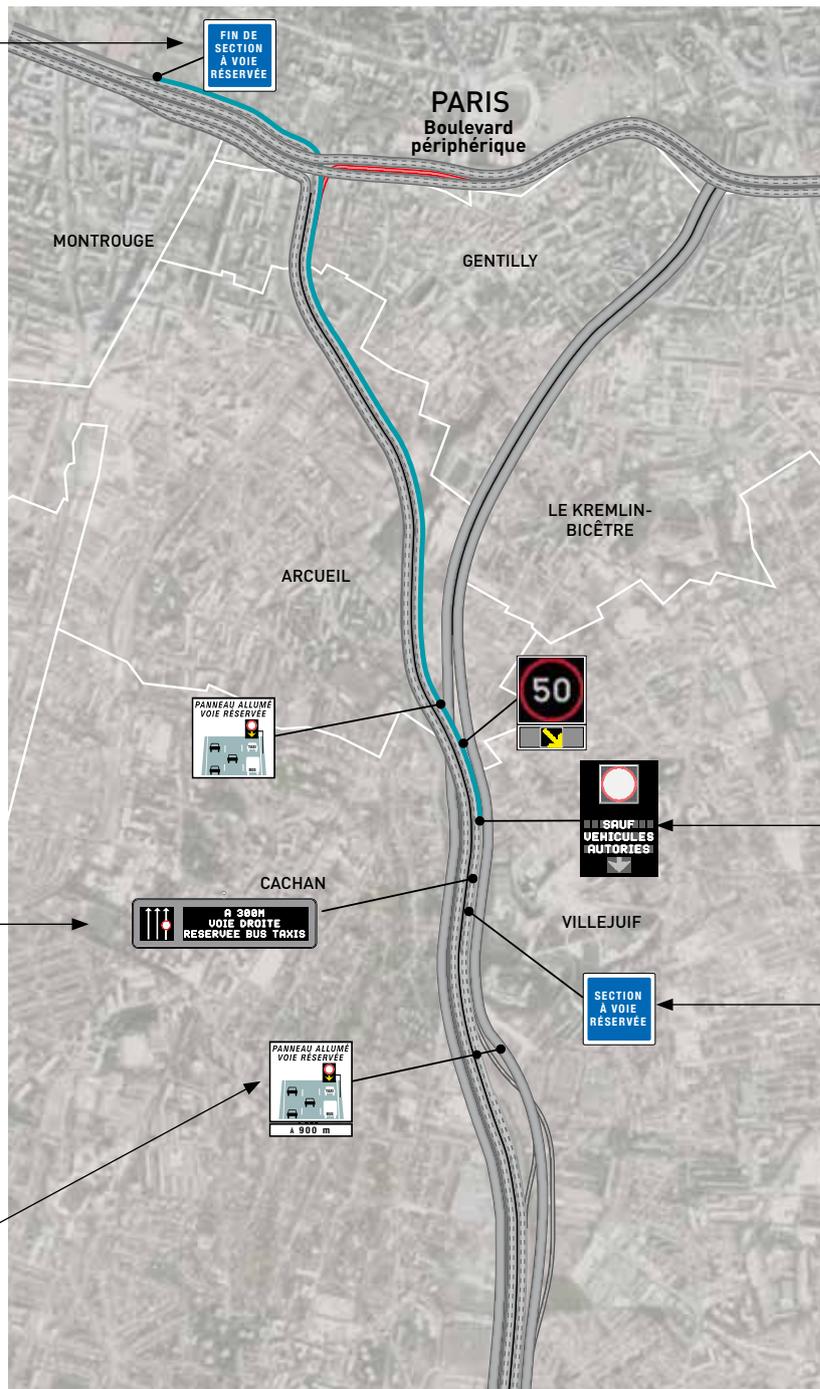
2.5 ▶ La signalisation d'annonce de la voie dédiée

Ce panneau positionné au niveau de la rue du Professeur Hyacinthe Vincent annonce la fin de la voie dédiée.

Ce panneau rappelle les modalités d'utilisation de la voie dédiée.

Ce panneau indique que le début de la voie dédiée est situé à 300 m. Cette signalisation lumineuse est allumée aux heures d'activation de la voie dédiée.

Ce panneau explique le fonctionnement de la voie dédiée, 900 m avant son début.



Ce panneau marque le début de la voie dédiée.

Ce panneau annonce la section où la voie dédiée prend place.



VOIE DÉDIÉE A6a

2.6 ▶ Le dispositif de contrôle-sanction

Pour assurer le bon fonctionnement de la voie dédiée, **un dispositif de contrôle-sanction est mis en place, sur l'autoroute A6a.**

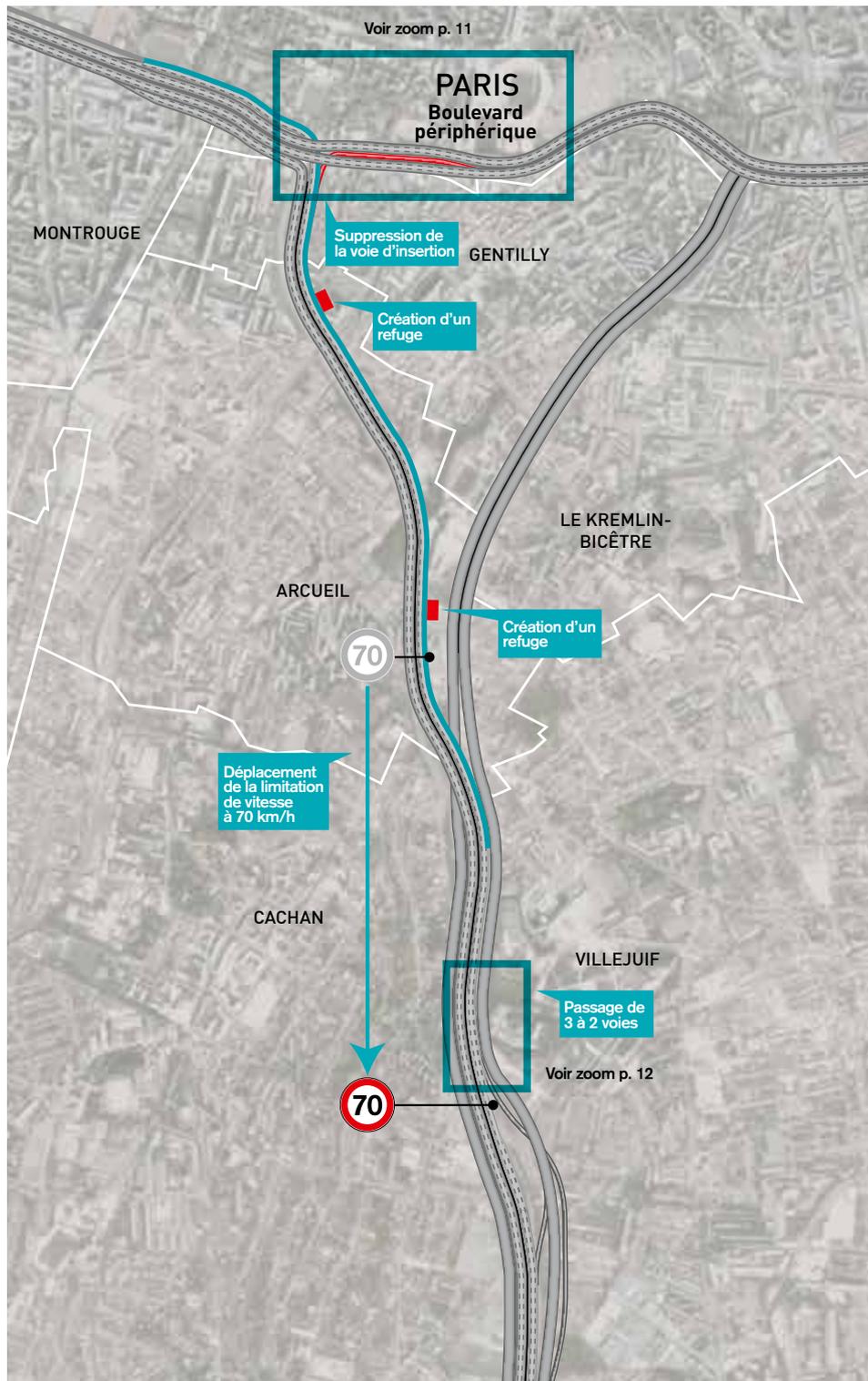
Le dispositif de contrôle-sanction est annoncé en amont par une signalisation. Il est capable de détecter la présence de tout véhicule sur la voie dédiée.

La lecture des plaques est instantanée et identifie tous les types de véhicules – automobile, motos, bus, poids lourds. Le dispositif n'émet pas de flash en cas d'infraction. L'infraction est traitée par voie électronique.

En cas d'infraction à la signalisation indiquant que la voie dédiée est réservée à la circulation des bus et des taxis, **l'amende est de 135 €.**

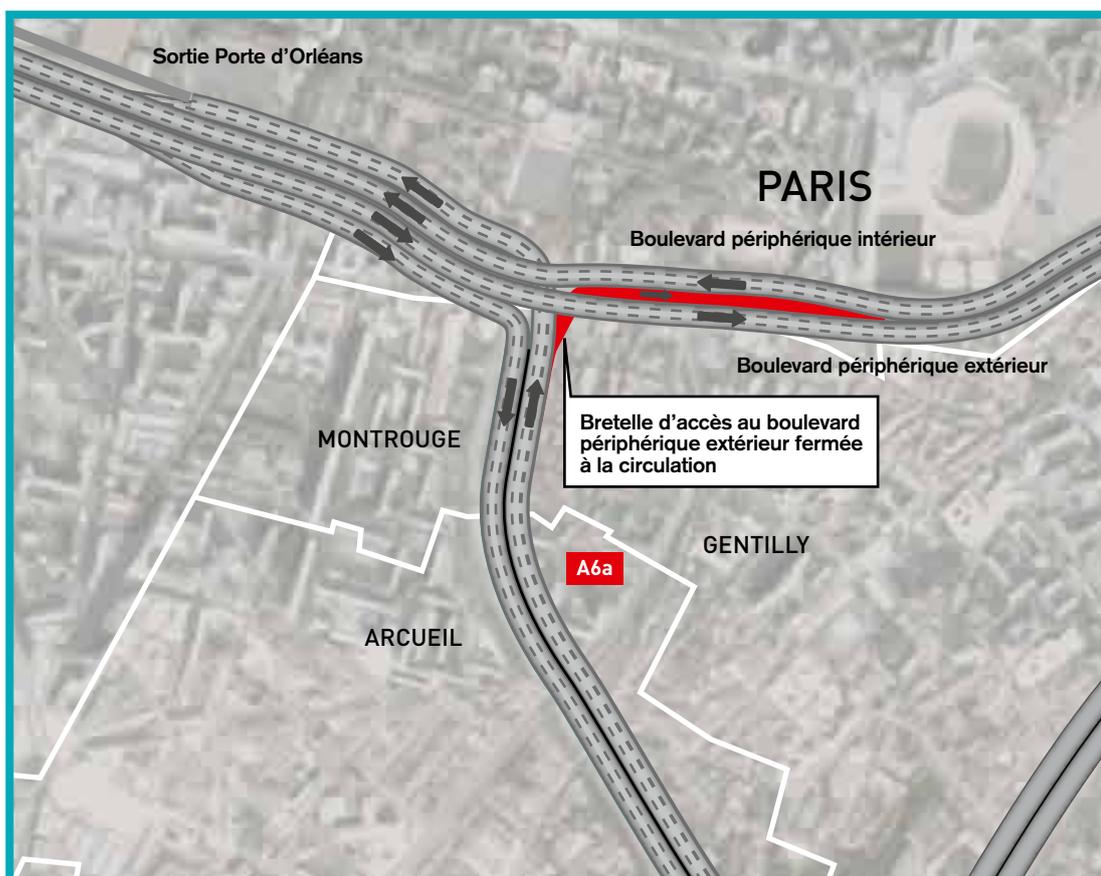
↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓

2.7 ▶ Les aménagements réalisés pour le bon fonctionnement de la voie dédiée



↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓

Fermeture de la bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur depuis l'autoroute A6a



Depuis l'autoroute A6a, avant le boulevard périphérique, une bretelle permettait l'accès au boulevard périphérique extérieur. Cette bretelle, qui s'insère par la gauche sur le boulevard périphérique dans une zone où la visibilité est réduite, ne présentait pas des conditions de sécurité optimales. Sa fermeture était envisagée. La création de la voie dédiée a été l'occasion de concrétiser ce choix.

Depuis le 29 avril 2015, elle est interdite à la circulation. L'accès au boulevard périphérique extérieur se fait désormais uniquement par l'autoroute A6b. Des dispositions sont prises afin de pouvoir ouvrir cette bretelle à la circulation dans les situations exceptionnelles qui le nécessitent, par exemple en cas de fermeture de l'autoroute A6b à la circulation. Dans ce cas, la voie dédiée ne peut pas être activée.

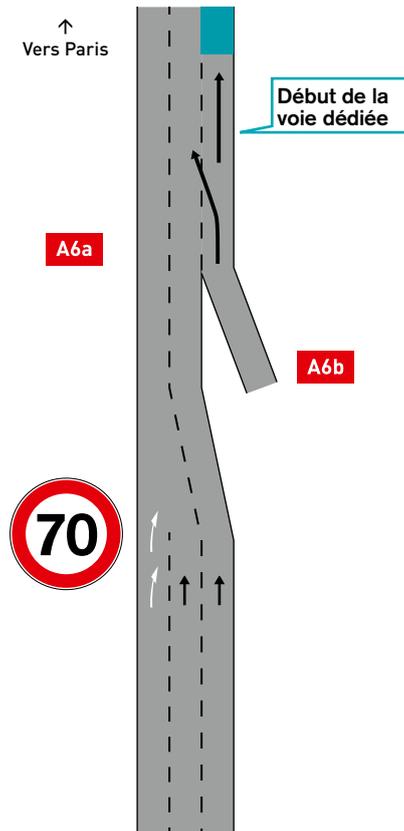
↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓

Afin de favoriser l'insertion en toute sécurité des usagers provenant de l'autoroute A6b vers l'autoroute A6a, la zone d'échanges est modifiée :

- **Passage de trois à deux voies en amont de la dernière insertion de l'autoroute A6b vers l'autoroute A6a.**

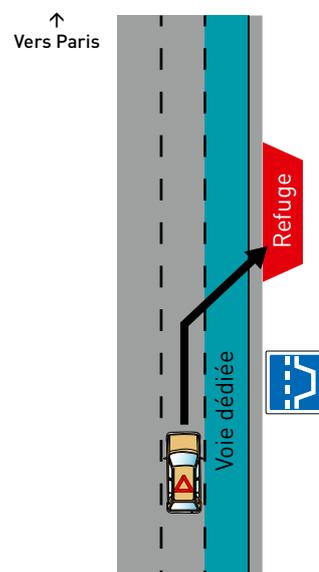
L'autoroute A6a retrouve ses trois voies juste après la bretelle d'insertion en provenance de l'autoroute A6b.

- **La vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A6a est fixée à 70 km/h dès l'amont de la bretelle en provenance de l'autoroute A6b.**



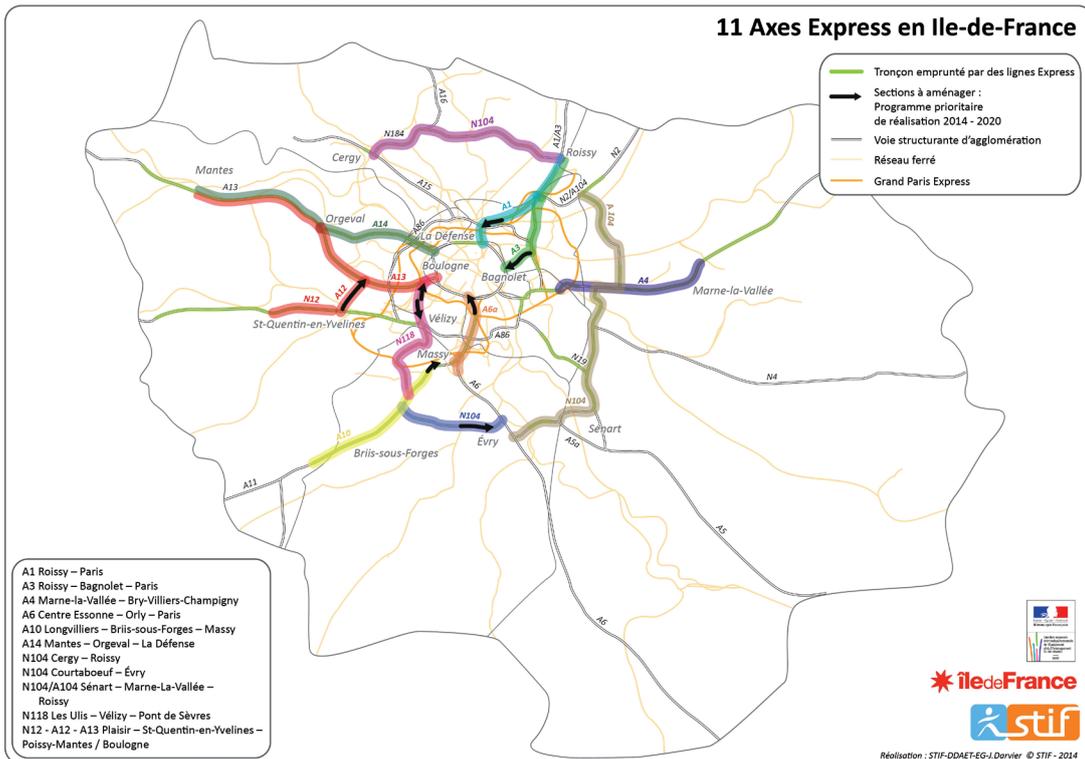
L'accès aux refuges

Afin d'assurer la sécurité des usagers, deux refuges ont été créés le long de la voie dédiée. Un usager en difficulté peut traverser la voie dédiée pour accéder à un refuge.



↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a

ANNEXE – CARTE DES PROJETS D'AXES EXPRESS EN ÎLE-DE-FRANCE



↑↑ VOIE DÉDIÉE A6a ↓



Pour en savoir plus :
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr